

COMMUNE D'AUTIGNY

RAPPORT DE GESTION relatif aux comptes 2022



Table des matières :

Table des matières

1.	Préambule :	4
2.	Conseil communal	4
3.	Gestion administrative et entretien de la commune	5
3.1	Personnel fixe	5
3.2	Personnel auxiliaire	5
4.	Commissions	6
4.1	Commission financière	6
4.2	Commission d'aménagement	6
4.3	Commission des naturalisations	6
4.4	Commission intercommunale du CSPI Sarine-Ouest	
5.	Délégations	7
5.1	Etat-Major communal de conduite (ORCOC)	7
5.2	Association Régionale des Communes Ouest-Sarinoises, (ARCOS), Service des curatelles	7
5.3	Association du cycle d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL)	7
5.4	Service de logopédie, psychologie et psychomotricité intercommunal (SLPPI)	7
5.5	Réseau Santé Sarine (RSS)	7

5.6	Crèches et accueil familial de jour	8
5.7	Traitement communal des eaux usées, STEP d'Autigny	8
5.7.1	Association Epuration de la Glâne et Neirigue (AEGN)	8
5.7.2 Interco	Association des communes du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) Association ommunale pour l'épuration des eaux du Moyen-Pays de Glâne et de la Paroisse de Sâles (AIMPGPS)	8
5.8	Gestion des déchets	9
5.9	Sylviculture, gestion du domaine forestier communal	9
5.10	Bibliothèque Régionale (BRA)	9
5.11	Relations au niveau du district	9
6. C	ollaborations intercommunale Autigny-Chénens	9
6.1	Cercle scolaire intercommunal	9
6.2	Accueil extra-scolaire	9
6.3	Devoirs surveillés	10
6.4	Transports scolaires	10
6.5	Approvisionnement en EAU	10
6.6	Cimetière communal	10
7. A	utres collaborations	11
7.1	Conférence des syndics de Sarine-Ouest	11
7.2	Tirs obligatoires	11
7.3	Groupe de travail Mobilité Sarine-Ouest	11
8. S	ociétés locales	11
8.1	Fanfare	11
8.2	Chœur mixte	11
8.3	Looping	12
8.4	Ski-Club Tooschuss	12
8.5	FC Chénens-Autigny	12
8.6	Société de jeunesse	12
8.7	Union des Sociétés locales AUTIGNY-CHENENS (USL)	12
9. P	atrimoine administratif	12
9.1	Bâtiments communaux	12
9.1.1	Administration communale	12
9.1.2	Ecole	12
9.1.3	Halle polyvalente	13
9.1.4	Déchetterie	13
9.1.5	Buvette des Glières	13
9.2	Parchets communaux	13
10.	Patrimoine financier	13
10.1	Maison de la Gravière	13

11.	Finances et Impôts
11.1	Présentation taux d'impôt et taxes communales
11.2	Passage de MCH1 à MCH2, base légale et conséquences
11.3	Budget 2022
11.4	Comptes 2022
11.5	Budget 2023
11.6	Commentaires du résultat
11.7	Annexes aux comptes annuels
11.7.1	Etat du capital propre
11.7.2	Tableau des provisions
11.7.3	Tableau des participations
11.7.4	Tableau des garanties
11.7.5	Tableau des immobilisations
11.8	Indicateurs financiers
11.8.1	10.81 Taux d'endettement net
11.8.2	Degré d'autofinancement
11.8.3	Part des charges d'intérêts
11.8.4	Dette brute par rapport aux revenus23
11.8.5	Proportion des investissements
11.8.6	Part du service de la dette25
11.8.7	Dette nette par habitant26
11.8.8	Taux d'autofinancement27
12.	Et plein d'autres tâches encore
13.	Conclusion

1. Préambule:

En droit:

- ➤ En application de l'article 1 alinéa 1 et 2 de la loi sur les finances communales (LFCo https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.6) qui a pour but de permettre aux collectivités publiques locales et à leurs organes :
 - a) de gérer les finances de manière efficace et conforme au droit,
 - b) de disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière,
 le Conseil communal vous présente le rapport de gestion demandé.
 Cette loi a pour objectifs de promouvoir une politique financière et une gestion administrative conformes

aux principes d'un usage économe et efficace des fonds publics, tout en garantissant l'équilibre financier.

- ➤ En application de l'article 19 LFCo, le conseil communal soumet chaque année un rapport de gestion à l'assemblée communale en même temps que les comptes. Par le rapport de gestion, le conseil communal fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé. Le rapport de gestion est présenté à l'assemblée communale en même temps que les comptes. L'assemblée communale ou le conseil général prend acte du rapport de gestion du conseil communal.
- En application de l'art. 13 LFCo, les comptes se composent des éléments suivants :
 - a) le bilan,
 - b) le compte de résultats
 - c) le compte des investissements
 - d) le tableau des flux de trésorerie
 - e) l'annexe

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé. Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence. Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie, doivent également être présentés à l'assemblée communale ou au conseil général pour comparaison. Toutefois, selon décision du Service des Communes, lors de l'établissement des comptes 2022, seule la comparaison détaillée budgets et comptes 2022, établis selon MCH2, est exigée.

- ➤ En application du Règlement des finances (RFin)de la Commune d'Autigny, adopté par l'assemblée communale du 20 avril 2021 et approuvé par la Direction des Institutions, de l'Agriculture et des Forêts le 23 juin 2021.
- En application du règlement d'exécution (REFin) adopté par le conseil communal le 9 mars 2021.

Ce rapport de gestion suit le plus fidèlement possible la succession des chapitres et sous-chapitres de ce nouveau plan comptable.

2. Conseil communal

Le Conseil communal est composé de 5 conseillers. Le précédent conseiller communal Maïc Werner ayant remis son mandat au 31 mai 2022, une élection complémentaire a donc été organisée.

Nicolas Losey a été élu le 15 mai 2022. En sa séance du 14 juin 2022, le Conseil communal s'est donc constitué comme suit après répartition des différents dicastères.

Syndique : Madame Dominique Haller Sobritz

Finances, Santé/Seniors/Feu, Administration générale, Personnel, Informations communales.

Vice-syndique : Madame Laurence Charrier

Accueil extra-scolaire et Petite enfance, Affaires sociales, curatelles, Agriculture et

Forêts, Environnement, énergie, Culture et loisirs, Cimetière

Conseillers: Monsieur Nicolas Losey

Eau potable, Epuration, Routes et éclairage, Ordre et sécurité publique (Affaires militaires,

protection civile)

Monsieur Mathias Mauroux

Constructions, Bâtiments communaux, Aménagement du territoire

Monsieur Alexandre Gasser

Enseignement, Bibliothèque, Edilité, Déchetterie

Le Conseil communal s'est réuni en séance, en règle générale le mardi soir, à 29 reprises, représentant 440 ½ heures. Pour 20 séances, le Conseil communal était au complet, c'est dire l'investissement de chacun/e. La totalité des heures de vacations annexes, séances et travaux inhérents à la fonction de chacun s'élève à près de 950 heures enregistrées, en sachant que la réalité effective est bien au-delà, tant il est vrai que « le bénévolat » fait aussi partie des « activités » communales.

3. Gestion administrative et entretien de la commune

3.1 Personnel fixe

L'administration communale est occupée par 6 collaborateurs, à des taux partiels, pour un total de 210 % EPT pour l'administratif, et 130 % pour l'édilité.

•	Secrétaire communale	Mme Erika Chappuis	80 %
•	Caissière communale	Mme Chantal Gobet	60%
•	Collaboratrice technique (Constructions,	Mme Magali Raboud	40%
•	Collaboratrice administrative	Mme Anne Fragnière	30%
•	Edilité	M Daniel Chablais	(30%)
	et	M. Florian Curty	(100%)

3.2 Personnel auxiliaire

Pour les tâches annexes ou ponctuelles, qui nécessitent peu d'heures hebdomadaires par personne, et bien qu'elles soient importantes en termes de rôle à jouer pour le bon fonctionnement de la Commune, l'engagement de personnel avec des contrats horaires ont été conclus.

Les domaines occupant du personnel auxiliaire sont : l'accueil extra-scolaire (AES), les transports scolaires, les devoirs surveillés, la surveillance de la cour d'école, la déchetterie, l'entretien et ménage des bâtiments, le cimetière.

Les tâches nécessaires de maintenance, de travaux spécialisés ou trop conséquentes sont attribuées à des artisans, à des sociétés externes, ou à la Corporation forestière par exemple.

Des mandats spéciaux sont attribués à des spécialistes, tels que géomètre, ingénieur civil, conseiller juridique et Bureau d'assistant au maître de l'ouvrage (BAMO).

4. Commissions

Plusieurs commissions obligatoires partagent différentes tâches de contrôle et de soutien auprès du Conseil communal. Les membres sont en principe élus pour la durée de la législature. Les membres démissionnaires sont régulièrement remplacés si nécessaire.

4.1 Commission financière

Comme son nom l'indique la Commission financière est chargée de plusieurs tâches tant en terme d'examens divers sur le plan financier, selon l'article 72 de la LFCo, que de proposition quant au renouvellement des mandats de réviseur. La commission financière est compétente également pour apprécier le caractère nouveau ou lié d'une dépense dont le montant excède la compétence du conseil communal. Elle transmet son avis lors de l'assemblée, avant le vote par les citoyens.

Après avoir été entièrement renouvelée lors du changement de législature en 2021, la Commission financière a de nouveau été réorganisée, suite à 3 démissions pour des raisons personnelles diverses. Elle est composée de 5 membres.

Il s'agit de Mary-Laure Richoz, Présidente, Grégoire Bulliard, Vladimir Colella, Janinne Cudré, Claude Kolly.

Un nouveau membre devra d'ailleurs être élu en 2023, suite à la démission de Mme Janinne Cudré qui a annoncé son déménagement.

4.2 Commission d'aménagement

La Commission d'aménagement est composée de 5 membres.

Mathias Mauroux, Victor Arni, Christophe Cudré-Mauroux. Yvan Sapin jusqu'au 31.12.2022. Un nouveau membre devra également être élu pour le remplacer.

Le rôle principal de cette commission a été jusqu'à ces dernières années, de soutenir le Conseil communal dans l'élaboration du PAL. Une fois ce dernier réalisé, elle peut être consultée à propos d'autres projets liés à l'aménagement du territoire. En l'occurrence, en 2022, elle a pu donner son avis et ses remarques à propos du futur aménagement du terrain des Glières projeté par le Conseil communal.

4.3 Commission des naturalisations

En 2022, Claire-Lyse Pasquier a démissionné en raison de son déménagement de Autigny. Elle a été remplacée par Serge Kaninda. La Commission des naturalisations est composée de 5 membres, à savoir :

Dominique Haller Sobritz, Daniel Berset, Serge Kaninda, Josiane Rappo, et Sylvie Ulrich.

Cette commission est obligatoire, mais ne fonctionne guère en tant que telle. En effet, très peu de demandes de naturalisation sont soumises à un préavis communal par des citoyens de Autigny. La dernière date de 2013.

4.4 Commission intercommunale du CSPI Sarine-Ouest

Suite à la récente réforme cantonale, les différentes fonctions et compétences des sapeurs-pompiers ont été réorganisées comme suit. La Commission intercommunale du CSPI Sarine-Ouest a fonctionné en tant que telle jusqu'au 31.12.2022. Ses compétences étaient attribuées par la convention intercommunale (préparation du budget et des décomptes, coordination). Les compétences de la commission locale du feu sont celles prévues par le règlement cantonal sur la police du feu qui a été abrogé au 30 juin 2018.

La spécialiste communale est responsable d'assister les communes sous l'angle technique et procédural en matière de sécurité des bâtiments, des personnes et des animaux. A cet égard, elle examine les projets de construction

dans le cadre des procédures de permis de construire pour les dossiers ne nécessitant pas un préavis de l'ECAB. A cet effet, elle utilise le système d'information du bâtiment de l'ECAB (SIBAT).

D'une manière générale, il ou elle joue un rôle essentiel dans le contrôle des bâtiments sous l'angle de la protection incendie. Leurs tâches sont décrites dans le règlement sur la prévention. Les spécialistes suivent une formation particulière dispensée par l'ECAB et sont accrédités pour les communes dans lesquelles ils officieront.

5. Délégations

5.1 Etat-Major communal de conduite (ORCOC)

La Commune d'Autigny était membre de l'Organe communal de conduite (ORCOC), organe intercommunal pour les communes de Sarine-Ouest. Toutefois, cet organe intercommunal a été dissous au 31.12.2021.

5.2 Association Régionale des Communes Ouest-Sarinoises, (ARCOS), Service des curatelles

Cette association intercommunale a été créée au 1^{er} janvier 2017. Elle est le résultat de la réunification de deux services officiels, l'Association intercommunale du Service social de Sarine-Ouest et l'Entente intercommunale pour la gestion du Service des curatelles des communes de Sarine-Ouest. En 2022, le Comité de ARCOS a également créé un service d'Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest (IPSO) qui permet de soutenir et d'aider à la réinsertion des personnes assistées.

5.3 Association du cycle d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL)

La Commune d'Autigny est également représentée au sein de l'assemblée des délégués dans l'association qui regroupe et gère l'administration des cycles d'orientation.

5.4 Service de logopédie, psychologie et psychomotricité intercommunal (SLPPI)

Cette Entente intercommunale dont la Commune d'Autigny est aussi représentée par le biais d'un représentant des communes de Sarine-Ouest au sein du Comité. La gestion courante est effectuée par un comité présidé par la conseillère communale de Villars-sur-Glâne en charge de ce dicastère. La comptabilité est intégrée dans les comptes de la cette même commune.

5.5 Réseau Santé Sarine (RSS)

Le Réseau Santé de la Sarine est une association de communes qui regroupe toutes les communes du district de la Sarine. Elle regroupe la gestion de multiples services intercommunaux au bénéfice de la santé, des EMS et a pour buts :

- d'exploiter le Home de la Sarine (HMS) à Villars-sur-Glâne ;
- d'exploiter le service d'ambulance pour tout le district;
- de prendre en charge et de répartir les frais financiers des établissements médico-sociaux pour personnes abritant des résidents provenant du district de la Sarine ;
- de répondre aux tâches et missions qui sont dévolues à ses membres par la législation sur l'aide et les soins à domicile ainsi que par la législation sur la prise en charge des personnes âgées (aide à domicile, indemnités forfaitaires).
- de gérer la permanence téléphonique pour la Fondation PassePartout de la Sarine.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Direction Secours (service d'ambulance) et Bataillon de la Sarine de sapeurspompiers sont également rassemblés sous la responsabilité du Comité de direction du RSS.

5.6 Crèches et accueil familial de jour

La gestion de l'accueil extra-familial imposée aux communes est déléguée par le biais de deux types de structure :

- En tant que membre de Famiya, l'association d'accueil familial de jour de la Sarine, avec une déléguée à l'assemblée générale.
- En ayant une convention avec une ou plusieurs crèches de la région.

En 2022, une enquête sur les besoins en matière de places à prévoir a été envoyée à toutes les familles concernées.

Enquête sur les besoins en places d'accueil préscolaire	
Nombre total de ménages sollicités pour l'enquête (nombre de	
questionnaires envoyés)	26
Nombre de ménages ayant participé à l'enquête	
(nombre total de questionnaires reçus en retour)	11
Taux de participation	42,31%

Sur 11 ménages qui ont répondu à l'enquête, 91% ont répondu n'avoir pas besoin d'offre de garde supplémentaire en crèche ou en assistante parentale.

5.7 Traitement communal des eaux usées, STEP d'Autigny

La STEP a été construite à Autigny à partir de 1989 et inaugurée en 1994. La STEP est gérée par un comité et une assemblée générale (AEGN) regroupant les communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue. Cette association dépasse de fait les limites du district de la Sarine.

Cette STEP soumise aux aléas de l'augmentation de la population raccordée, à la gestion des micropolluants devenue impérative, va devoir se développer et ses responsables réfléchissent activement à un agrandissement possible.

5.7.1 Association Epuration de la Glâne et Neirigue (AEGN)

L'association AEGN regroupe 7 communes : Autigny, Chénens, Cottens et Gibloux côté Sarine, ainsi que Villaz, Massonnens et Villorsonnens côté Glâne.

Elle est composée de 1 membre par commune au sein du Comité, et 1 délégué par commune pour l'assemblée générale.

5.7.2 Association des communes du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) Association Intercommunale pour l'épuration des eaux du Moyen-Pays de Glâne et de la Paroisse de Sâles (AIMPGPS)

Dans la mesure où le traitement des micropolluants exige des installations coûteuses et très importantes, l'association ABVGN a été créée afin d'étudier et de réunir les forces des deux associations de ce bassin versant de la Glâne et de la Neirigue, à savoir l'AEGN et l'AIMPGPS. Constituée lors de son assemblée le 28 juin 2022, cette association étudie pour l'instant le nouveau projet de STEP qui pourrait prendre forme d'ici 2035.

5.8 Gestion des déchets

La commune de Autigny a adopté le principe du pollueur-payeur et instauré la taxe au poids dès 2018 déjà. Le compacteur pour les déchets ménagers est accessible tous les jours de 6 h 00 à 21 h 00 par le biais d'une carte électronique attribuée à chaque foyer. Pour les autres déchets, la déchetterie est ouverte les mardis de 17 h 00 à 18 h 30 et les samedis de 9 h 30 à 12 h. Les citoyens peuvent y déposer les papiers et cartons par le biais d'un compacteur spécifique, le PET, l'alu, les déchets inertes, le polystyrène expansé, les huiles et les hydrocarbures en faible quantité. Par ailleurs, les encombrants sont récoltés 3 fois dans l'année à la route des Esserts chez un agriculteur. Au même endroit, les citoyens peuvent y déposer les bio déchets, le gazon et les branchages dans des proportions raisonnables et dans le respect des jours, des horaires et des matières admissibles

5.9 Sylviculture, gestion du domaine forestier communal

La gestion du domaine forestier communal est confiée à l'association Forêts Sarine, au sein de laquelle la Commune de Autigny est représentée par une déléguée. Il est également régulièrement donné mandat à Forêts Sarine pour effectuer certains travaux d'entretien.

5.10Bibliothèque Régionale (BRA)

La bibliothèque régionale située à AVRY, fonctionne grâce non seulement aux élèves et enseignants du cycle d'orientation d'Avry, mais aussi aux participations des communes environnantes. Ainsi, tout citoyen de l'une des communes membres bénéficient du professionnalisme du personnel, mais aussi des activités qui y sont organisées.

5.11Relations au niveau du district

L'Association Régionale de la Sarine (ARS) a été créée fin 2021. Constituée le 30.06.2022, elle a depuis procédé à l'élaboration des règlements, directives, et à la mise en place de la structure administrative.

6. Collaborations intercommunale Autigny-Chénens

6.1 Cercle scolaire intercommunal

Depuis de très nombreuses décennies, l'école d'Autigny fait partie du cercle scolaire de Autigny-Chénens. La Commune d'Autigny en est le siège. La comptabilité du cercle se trouve donc intégrée dans la comptabilité de Autigny, l'équilibre du sous-chapitre étant réalisé par les charges et produits imputables à chacune des deux communes. Celui-ci est régit par une convention entre les deux communes. Dénoncée par Autigny pour le 31 juillet 2022, une nouvelle convention a été préparée, et sera signée au printemps 2023, en raison de différents aléas temporels des deux côtés.

Les bâtiments scolaires, ainsi que l'administration communale restent la propriété de chaque commune. Par contre, les frais liés à l'occupation des différentes salles, au fonctionnement administratif (directeur et secrétariat d'école, papier, copieur, activités manuelles, logopédie,) sont partagés selon une clé de répartition entre les deux communes.

Avec l'ouverture de la piscine de Cottens au sein de la Fondation St Martin en 2021, les élèves du cercle scolaire, comme ceux d'autres communes, peuvent enfin bénéficier de cours de natation à proximité.

6.2 Accueil extra-scolaire

L'accueil extra-scolaire a été créé pour la rentrée scolaire de 2012. Comme le groupe scolaire, il fonctionne selon les mêmes principes, sur la base, d'une convention avec une clé de répartition, pour les deux communes.

Depuis sa création, la fréquentation n'a cessé d'augmenter, même si elle évolue chaque année en fonction du nombre de familles qui souhaitent en bénéficier. Les horaires d'ouverture (6 h 30- 18 h 30) chaque jour de la semaine, sauf le mercredi, ont été dès le début fixés afin de faciliter l'activité professionnelle des parents.

Pour l'année scolaire 2022-2023, **44** enfants y sont inscrits pour 1 à 4 jours par semaine. Il n'est toutefois toujours pas possible d'envisager une ouverture régulière le mercredi, faute d'un intérêt concret suffisant de la part des familles.

En 2022, le projet de transformation du Restaurant de l'ECU en appartements avançant, le Conseil communal a dû prévoir une autre formule pour assurer les repas aux enfants accueillis. Ainsi, un contrat a été signé avec la Société COOKIDS. Elle livre les repas dans la petite salle, nouveau lieu pour les repas des enfants.

6.3 Devoirs surveillés

L'instauration de périodes post scolaires afin de permettre aux enfants d'effectuer leurs devoirs dans un cadre collectif, a été suscité par la nouvelle loi scolaire. Cette appellation « devoirs surveillés » demande toutefois à être revisitée, car très souvent, les enfants inscrits, ont besoin de plus qu'une simple surveillance, mais aussi d'un véritable soutien. A fin 2022, environ **12** enfants ont pu bénéficier de cette aide au cours des périodes scolaires.

6.4 Transports scolaires

Cette nécessité suit bien sûr les impératifs de la gestion du cercle scolaire et du déplacement nécessaire des enfants, d'une commune à l'autre. La gestion de ces transports s'est imposée afin de relier les deux communes de façon sécurisée et efficace, tout en assurant une gestion et maîtrise des coûts raisonnables.

6.5 Approvisionnement en EAU

L'approvisionnement en eau de la Commune de Autigny dépend essentiellement de la fourniture d'eau par la Commune de Chénens. La Brillaz fournit l'eau au quartier de la Briqueterie, qui partage également la mise à disposition des installations concernant l'épuration.

Là aussi une convention a été établie entre les deux communes afin de fixer les modalités d'approvisionnement et financières. Le PIEP (approuvé en 2019 par la DIAF) a permis d'envisager les travaux à effectuer prioritairement, mais aussi d'évaluer les faiblesses et forces de cette situation pour l'approvisionnement de la Commune d'Autigny. Ainsi, la création d'un accès facilité pour un approvisionnement auprès de l'AESO, limite les risques encourus par les citoyens d'Autigny, en cas de problème extraordinaire généré par un incident, tel qu'une pollution sur le réseau de Chénens.

En collaboration avec le SAAV, les procédures d'analyses, de contrôle du réseau d'eau, ont pu être mises en place par le tout nouveau conseiller en charge et le nouvel employé communal. Rien de mieux pour se former aux problèmes nombreux qui peuvent apparaître dans ce domaine!

La pose de systèmes de détection des fuites d'eau permet désormais de réparer les canalisations concernées dans les meilleurs délais selon l'importance de ces fuites, que ce soit des fuites du réseau communal, ou celles privées des propriétaires.

6.6 Cimetière communal

Le cimetière communal situé autour de l'église d'Autigny, accueille tout citoyen décédé le souhaitant, selon un règlement identique aux deux communes, mais avec là encore, une convention, entre Autigny et Chénens, réactualisée et signée le 1^{er} septembre 2020. Elle a pour but de régler les lieux d'inhumation l'organisation les questions (cimetière public) sur le territoire des communes d'Autigny-Chénens notamment l'organisation, le statut des biens, leur utilisation et la répartition des frais.

La réalisation des travaux de relèvement des anciennes tombes a commencé, et se fait par étapes. Le règlement révisé en 2020, et approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales début 2021, prévoit que la désaffectation peut être réalisée après 25 ans.

7. Autres collaborations

7.1 Conférence des syndics de Sarine-Ouest

Une collaboration informelle mais intéressante, est concrétisée par la Conférence des syndics de Sarine-Ouest. Celle-ci réunit, entre deux et quatre fois par année, et comme son nom l'indique les syndics des communes de Autigny, Avry, Chénens, Cottens, La Brillaz, Neyruz, Ponthaux, Prez. Lors de ces séances, différents thèmes quant à l'organisation, au fonctionnement de certains services, aux relations externes, etc.... sont discutés et font parfois l'objet de synthèses. Toutes les communes étant confrontées souvent aux mêmes problèmes, ces séances permettent à chacun de se situer et éventuellement de faire avancer certaines démarches.

7.2 Tirs obligatoires

Depuis l'incendie du stand de tir d'Autigny du 26 mars 2017, le projet de reconstruction n'a pas abouti et la Société de tir a muté en une Amicale et changé de domicile cantonal. La solution de diriger les tireurs obligatoires vers d'autres pas de tir a été décidée par le Conseil communal. En l'occurrence, la Commune d'Autigny a signé une convention avec la Commune du Gibloux, et participe donc aux frais de fonctionnement de celle-ci.

7.3 Groupe de travail Mobilité Sarine-Ouest

Ce groupe de travail a été initialement créé pour pouvoir améliorer la collaboration avec le Service cantonal de la Mobilité (SMo), les TPF et Car Postal, partager les besoins et demandes des communes qui ne disposaient pas de gare, et ou de transports publics développés. A l'heure actuelle, la vision de la mobilité plus globale, incite ce groupe à s'étendre à l'avenir pour l'ensemble des communes de Sarine-Ouest, afin d'affiner et de préciser les besoins et interactions, d'améliorer toujours plus, le service public rendu aux citoyens. Toutefois, ceci tout en sachant, que tout vœu, aussi intéressant et justifié soit-il, ne peut jamais être réalisé, et encore moins perdurer, pour un seul individu, ou un trop petit groupe d'individus... Une offre proposée se doit d'être utilisée pour pouvoir la pérenniser.

Afin de faciliter le retour au village des jeunes ... et moins jeunes après leurs sorties de fin de semaine, une adaptation de la ligne N12 (Fribourg, Neyruz, Romont) sera effectuée dès le 11 décembre prochain 2022. L'arrêt « Autigny, église » est signalé devant le parking de l'école.

8. Sociétés locales

L'ensemble des sociétés locales rassemblent les habitants des deux communes Autigny et Chénens. Activités diverses, lotos, dons et cotisations des membres, subventions communales leur permettent de faire vivre leur intérêt qu'il soit, culturel, sportif ou autre.

8.1 Fanfare

Cette société locale, La Mauritia (http://lamauritia.ch/) est une des plus anciennes du village (1948). Elle est encore très active. Régulièrement elle offre aux habitants de la Commune, un concert annuel, seule ou en collaboration avec le chœur mixte, ou d'autres fanfares. Elle organise également le repas de Noël pour les Aînés. Ses membres participent chaque année aux girons de musique organisés dans le district de la Sarine.

8.2 Chœur mixte

Créé le 15 janvier 1970, le chœur mixte d'Autigny-Chénens, participe régulièrement aux différentes célébrations religieuses, présente ses créations et organise des concerts. En 2022, après deux années de COVID qui ont privé chacun de nombreuses manifestations, le Chœur mixte a enfin pu fêter sa nouvelle bannière le 25 septembre 2022 et son 50ème anniversaire comme il se doit, avec deux années de retard.

8.3 Looping

Le Looping regroupe les différentes activités sportives proposées : de la gymnastique pour toutes les tranches d'âge, enfants à seniors, escrime, aïkido, badminton, tir à l'arc, La palette de d'activités s'élargit également par la fréquentation de la halle par d'autres sociétés, telles que le volley, le yoga, etc....

8.4 Ski-Club Tooschuss

Le ski-club est très actif pendant la saison d'hiver. Hormis de nombreuses activités variées et adaptées aux capacités de chacun, il organise des cours pour tous les âges, des débutants aux avancés.

8.5 FC Chénens-Autigny

Les amateurs du ballon rond trouveront leur bonheur auprès du FC Chénens-Autigny. Les citoyens d'Autigny sont toutefois très peu nombreux à l'avoir rejoint.

8.6 Société de jeunesse

Cette société est restée la société d'Autigny seule, même si elle accepte de nombreux jeunes des villages environnants. Cartons du cœur, organisation pratique de la fête du 1^{er} août et de son feu, théâtre, chants du 1^{er} mai.... La jeunesse s'implique dans la vie du village.

D'ailleurs, en 2022, le Conseil communal a pu leur confirmer son soutien pour l'organisation du 27^{ème} giron des jeunesses sarinoises prévu du 25 au 29 juin 2025.

8.7 Union des Sociétés locales AUTIGNY-CHENENS (USL)

Elle organise le planning des manifestations et lotos en collaboration avec chaque société locale qui la compose. Le Comité gère également le stock de boissons déposé dans la cuisine de la halle.

9. Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif comprend tous les actifs non réalisables, donc en principe inaliénables, nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques prévues dans la Constitution et les lois. Les immobilisations du patrimoine administratif sont amorties linéairement selon leur durée d'utilisation.

9.1 Bâtiments communaux

9.1.1 Administration communale

Après avoir été longtemps au domicile du secrétaire communal, l'administration communale a trouvé sa place dans l'ancienne école, en occupant d'anciennes classes. Ainsi, le bureau communal composé de deux pièces et d'une annexe, est intégré avec l'école dans un seul et même bâtiment. Devenu trop exigu avec les années et l'évolution des collaborations nécessaires, le Conseil communal réfléchit à une autre organisation pratique, qui sera dévoilée dans le courant de l'année 2023.

9.1.2 Ecole

Afin de pouvoir organiser au mieux, les salles de classes en collaboration avec la commune de Chénens, il a été nécessaire d'agrandir l'école en 1999. 3 salles de classes, pour les enfants de primaires, deux salles pour les enfantines, avec les salles complémentaires pour les ACT-ACM, l'école est suffisamment spacieuse pour accueillir chaque année avec celle de Chénens, environ 184 enfants de la 1 H à la 8 H. La répartition des niveaux de classe entre les deux écoles se règle entre les deux communes, en collaboration avec le directeur d'école. Traditionnellement toutefois, les classes enfantines sont organisées pour rester sur Autigny.

9.1.3 Halle polyvalente

La halle polyvalente a été construite fin 1989. Si elle ne correspond peut-être plus (pour certains) tout à fait aux standards actuels, elle l'a été avec une belle qualité. Ce n'est que depuis 3-4 ans, que le Conseil communal a été contraint à procéder à de gros frais d'entretien (fuites dans le toit, rénovation du sol, de certaines parois.), nécessitant quelques investissements comptables relativement importants.

Ainsi, la halle pourra servir encore longtemps à tous, la construction d'une nouvelle ne se justifiant pas à ce jour.

9.1.4 Déchetterie

Actuellement la commune d'Autigny ne possède pas les terrains sur lesquels sont récoltés les déchets, qu'ils soient ménagers ou jugés encombrants puisque ceux-ci appartiennent à des privés. Seul le cabanon en bois à la déchetterie est propriété de la Commune. Pour une meilleure gestion des déchets, il serait souhaitable à l'avenir de développer une nouvelle déchetterie regroupant l'ensemble des activités.

9.1.5 Buvette des Glières

Initialement ce bâtiment situé près de l'ancien terrain de football était appelé « la buvette du foot ». Bien que rachetée par la Commune en 2004, à un moment où le club ne disposait que de peu de moyens, les locations de la buvette par des privés pour des fêtes de famille, ou de sociétés, étaient gérées et encaissées par le club. Courant 2018, le FC a manifesté son intention de ne plus utiliser le terrain attenant, et donc de remettre son mandat d'entretien dès 2019, et matériel investi dans la buvette. Le Conseil communal a donc repris la gestion de la mise à disposition du bâtiment. Avec satisfaction, nous constatons que de nombreux locataires ponctuels s'intéressent à cette buvette, et permettent ainsi un apport financier intéressant.

9.2 Parchets communaux

Essentiellement agricole, le territoire communal détient un certain nombre de parchets communaux, loués en priorité aux agriculteurs domiciliés à Autigny. Un bail périodiquement révisable est signé avec chaque locataire.

10. Patrimoine financier

Par définition, le patrimoine financier réunit l'ensemble des biens financiers (aussi appelés actifs), obligations, actions, dettes, biens mobiliers, des liquidités sur votre compte bancaire, votre épargne ou encore vos placements sur ou hors des marchés financiers. Toutefois, dans le cadre de MCH2, ceux-ci sont majoritairement nécessaires à la gestion de la commune. Restent donc en tant que patrimoine financier de la commune, les biens permettant un pur rendement financier.

Le passage au MCH2 exige une réévaluation du patrimoine financier sur la base de la juste valeur. Les corrections de valeurs qui en résultent sont enregistrées en contre partie du compte passif « Réserve liée aux retraitements du patrimoine financier ». Les immobilisations du patrimoine financier ne sont pas amorties. Elles seront cependant régulièrement réévaluées à leur valeur vénale (art. 43 LFCo).

10.1 Maison de la Gravière

Ainsi la Maison de la Gravière, avec la parcelle concernée, constitue pour la Commune un élément de son patrimoine financier.

La Commune dispose de peu de terrain constructible en tant que propriétaire public. Lors de l'élaboration du PAL, la Commune a donc accepté la mise en zone de certaines parcelles, à condition que les propriétaires signent un pacte d'emption et de préemption. L'obligation de procéder à une construction dans les cinq années qui suivent la validation du PAL faisait partie de ces pactes. A défaut, les zones accordées en zone à bâtir redeviennent agricoles.

Ainsi, fut fait avec les propriétaires de plusieurs parcelles en 2016.

En 2019, les propriétaires de la parcelle Art. 861 (113 NM) ayant émis l'intention de vendre leur propriété, le Conseil communal a soumis l'approbation de cet investissement à l'assemblée communale, qui l'a approuvé. Actuellement, la maison située sur cette parcelle est louée, en attendant un futur projet possible.

11. Finances et Impôts

La Commune de Autigny a introduit le MCH2 (modèle comptable harmonisé) dès le 1_{er} janvier 2022 ; ce passage aux normes MCH2 est une étape cruciale pour la commune. Elle a fait l'objet d'un important travail sur le plan informatique, mais aussi de la part de la caissière, afin d'adapter le nouveau plan comptable, de procéder aux différentes réévaluations des immobilisations, l'obligeant à un retour en arrière de 20 ans.

En premier lieu, le principe de « vérité du bilan » dénommé aussi « image fidèle du bilan » est essentiel et peut-être la plus importante des règles de mise en œuvre.

La commune a réalisé la réévaluation de tous ces biens que ce soit :

- le patrimoine administratif sur la valeur initiale d'acquisition ou de construction du bien dès le 1^{er} janvier 2000. L'amortissement des biens est désormais linéaire, et non plus relatif à l'amortissement financier déterminé par le canton.
- le patrimoine financier sur la base de sa valeur vénale. Celui-ci étant récent, l'évaluation au bilan correspond au montant de l'acquisition.

Nous verrons plus tard dans les comptes 2022 et ses annexes, que la réévaluation totale s'élève à 133'322.91 CHF. Toutefois, une partie de celle-ci est directement absorbée par les montants de réévaluation de l'adduction d'eau (33'907.31 CHF) et de l'épuration (21'167.34 CHF), par le biais des attributions et prélèvements des réserves nécessaires à l'équilibre obligatoire de ces chapitres. Au final, cette réévaluation des immobilisations a généré une réserve bénéficiaire, soit une augmentation de la valeur des immobilisations, pour un peu plus de 78'000.- CHF. Cette réserve pourra être dissoute pendant 10 ans au maximum.

Le montant raisonnable de ces réévaluations montre que le bilan, reflétait déjà relativement bien la vérité financière de la commune d'Autigny, et ce, bien avant l'introduction de MCH2. Ceci est dû au fait que, connaissant l'objectif affiché des nouvelles normes de MCH2, le Conseil communal a renoncé depuis plusieurs années, à procéder à des amortissements supplémentaires, ou extraordinaires, ou de créer des provisions, aujourd'hui interdites. Désormais les taux d'amortissements respectent, selon l'objet des immobilisations, un taux fixe linéaire qui peut varier de 1.25 % à 25 %, respectivement sur 80 ans (comme les conduites et canalisations) à 4 ans (par exemple, les logiciels informatiques). Afin de respecter l'image fidèle, les amortissements supplémentaires sont interdits.

Cette nouvelle norme comptable apporte une philosophie différente de l'interprétation du budget mais aussi du compte de résultats qui s'affiche à trois niveaux. Les règles sont strictes : lors de l'établissement du budget tous les montants supérieurs à la limite d'activation des investissements votée par le législatif doivent être inscrits dans le compte des investissements. Tous les dépassements budgétaires lors de l'établissement des comptes doivent faire l'objet d'une liste détaillée et, si les deux seuils de compétence votés par le législatif sont supérieurs, ils doivent faire l'objet d'une liste détaillée et les différences doivent être justifiées. En résumé, les montants non prévus au budget doivent attendre l'année suivante sauf pour le cas où la dépense est urgente ou n'aura pas de conséquences néfastes pour la commune.

En principe, toutes les informations relatives aux comptes 2022 se trouvent dans ce rapport. Ce dernier pouvant toujours être amélioré, nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.

11.1Présentation taux d'impôt et taxes communales

Le taux d'impôt (revenu, fortune, bénéfice et capital) à Autigny est de 90%

La contribution immobilière : 2°/00

Le détail des autres taxes eau potable, épuration, chiens et non-pompier se trouvent sur le site internet de la Commune www.autigny.ch

11.2Passage de MCH1 à MCH2, base légale et conséquences

Le passage de MCH1 à MCH2 trouve sa base légale dans :

- la Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo) (RSF 140.6)
 (https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts of law/140.6) entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2021.
- l'ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo) (RSF 140.61)
 (https://www.fr.ch/etat-et-droit/communes/modele-comptable-harmonise-mch2)
- le règlement des finances (RFin) de la Commune d'Autigny
- le règlement d'exécution des finances (REFin) de la Commune d'Autigny

Ces deux derniers se trouvent sur https://www.autigny.ch/content/finances-communales

La période COVID ayant provoqué de nombreux retards et freins dans tous les domaines, un report pour la mise en place au 1^{er} janvier 2022 était autorisé.

11.3Budget 2022

Pour la 1^{ère} fois, le budget était présenté selon la présentation exigée par MCH2. Aucune comparaison compte par compte n'étant possible, elle ne pouvait l'être que par chapitre, et encore, le chapitre 2 étant particulièrement trompeur, intégrant de nombreux sous-chapitres autres. Le budget 2022 a été présenté à l'assemblée communale le 7 décembre 2021. Il présentait pour 796 habitants, un résultat positif de 18'650.- CHF pour un total de charges de 3'605'191.- CHF et de revenus pour 3'623'841.- CHF.

Lors de cette assemblée trois investissements ont été proposés pour un montant total de 580'000.- CHF. Tous trois ont été acceptés.

11.4Comptes 2022

	Désignation	Budge	Budget 2022		Comptes 2022		Ecart 2022		
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	387'784.55	84'150.00	361'136.97	94'871.85	-26'647.58	10'721.85	-6.87%	12.74%
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	81'299.75	33'310.00	90'192.25	39'323.05	8'892.50	6'013.05	10.94%	18.05%
2	FORMATION	1'409'828.20	402'036.50	1'342'970.73	419'208.82	-66'857.47	17'172.32	-4.74%	4.27%
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	138'716.25	30'100.00	116'048.50	34'607.80	-22'667.75	4'507.80	-16.34%	14.98%
4	SANTE	312'069.15	1'500.00	308'049.45	5'025.20	-4'019.70	3'525.20	-1.29%	235.01%
5	PREVOYANCE SOCIALE	467'429.45	1'000.00	422'913.45	11'211.10	-44'516.00	10'211.10	-9.52%	1021.11%
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	182'287.20	0.00	189'613.63	0.00	7'326.43	0.00	4.02%	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	510'292.70	434'092.80	585'144.75	495'198.20	74'852.05	61'105.40	14.67%	14.08%
8	ECONOMIE PUBLIQUE	12'843.60	3'020.00	9'763.10	3'020.00	-3'080.50	0.00	- 0.24	0.00%
9	FINANCES ET IMPÔTS	102'640.00	2'634'632.00	126'366.06	3'108'990.85	23'726.06	474'358.85	23.12%	18.00%

11.5Budget 2023

Compte	Désignation	Budge	et 2022	Budget 2023			
		Charges		Charges	Revenus		
0	ADMINISTRATION GENERALE	387'784.55	84'150.00	413'630.00	86'090.00		
	ORDRE ET SECURITE PUBLICS,						
1	DEFENSE	81'299.75	33'310.00	95'195.00	34'910.00		
2	FORMATION	1'409'828.20	402'036.50	1'429'345.00	419'537.00		
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	138'716.25	30'100.00	147'289.00	55'100.00		
4	SANTE	312'069.15	1'500.00	323'800.00	2'500.00		
5	PREVOYANCE SOCIALE	467'429.45	1'000.00	448'184.00	1'000.00		
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	182'287.20	-	213'149.00	-		
	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT						
7	ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	510'292.70	434'092.80	550'805.00	470'567.00		
8	ECONOMIE PUBLIQUE	12'843.60	3'020.00	10'720.00	2'820.00		
9	FINANCES ET IMPÔTS	102'640.00	2'634'632.00	78'492.00	2'643'410.00		

11.6Commentaires du résultat

A la grande surprise (agréable) du Conseil communal, les comptes 2022 présente un résultat bénéficiaire confortable de **659'257.98 CHF**. Ce résultat doit être examiné de plus près quant à sa composition, avant de pouvoir envisager une quelconque baisse du taux d'impôt. Il est le résultat de plusieurs facteurs concomitants :

- pour la plupart des comptes, des charges contenues et respectées selon le budget établi.
- pour certains postes, incluant des entretiens conséquents, mais dans la limite des 30'000.- CHF, les travaux n'ont pu être exécutés pour des raisons diverses (par exemple, concernant les travaux envisagés dans la petite salle : les travaux du toit étaient prioritaires, avant d'y refaire la peinture intérieures, vu les fuites importantes constatées.)
- des charges liées également inférieures aux budgets annoncés par les associations intercommunales (participations au cercle scolaire Autigny-Chénens, au cycle d'orientation, aux crèches et accueil familial de jour, participation LASoc au district pour l'aide matérielle, et mesures d'insertion sociale.....).
- la réévaluation des immobilisations a entraîné une diminution des amortissements pour environ 10'000.- et un bénéfice final imputable pour 2023 de 7'825.- CHF.
- enfin, facteur tout particulièrement exceptionnel, ce sont les augmentations des différentes revenus fiscaux divers pour un total de 567'802.90 CHF. Le Conseil communal s'explique ces différences par des hypothèses :
 - **Impôt sur le revenu** + **385'780.15**dans de nombreux cas ce sont des avis de taxations pour l'année fiscale 2021 qui ont pu être facturés plus tard en 2022, et même en 2023.
 - Impôt sur les prestations en capital + 89'616.70

 Les capitaux LPP ou prestations du 3^{ème} pilier A versés aux retraités, pourraient être une explication, en aucun cas prévisible pour le Conseil communal.

- Impôt sur le bénéfice + 9'006.35 - Contribution immobilière + 17'777.50

Les nombreux travaux de rénovation, réalisés

- Impôt sur les gains immobiliers + 65'622.20

Les transferts de propriété ont été relativement nombreux cette année pendant 2022.

Celles-ci dépassent largement les diminutions suivantes d'environ 110'000.- CHF:

- Impôt sur la fortune - 64'630.45

Impôt à la source

 23'371.60

 Les impôts perçus le sont essentiellement par les annonces des entreprises qui emploient des intérimaires par exemple.
 Authorité des des entreprises qui emploient des intérimaires par exemple.

- Impôt sur les mutations et successions - 16'221.00

11.7Annexes aux comptes annuels

11.7.1 Etat du capital propre

Etat du capital propre (art. 13 OFCo)

Bilan au : Bilan au :

Compte	Libellé	01.01.2022	Débit	Remarque	Crédit	Remarque	31.12.2022
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	829'551.85	613'154.90		54'471.05		341'024.50
29001.01	Financement spécial approvisionnement en eau - équilibre du compte	0.00	10'042.10	Prélèvement sur la réserve - équilibre du compte	10'042.10	Répartition réserve suite MCH2	0.00
29002.01	Financement spécial traitement des eaux usées - équilibre du compte	829'551.85	553'034.55	MCH2	44'428.95	Attribution à la réserve E	320'946.25
29004.00	Avance de la commune "compte des eaux"	0.00		Dissolution complète de la réserve EC = création prêt de la commune			20'078.25
	Réserve liée au retraitement						
2950	(introduction MCH2)		768'952.30		839'375.60		70'423.30
29500.00	Patrimoine administratif, autres	0.00	768'952.30	Devaudation bilan, seion normes MCH2 fr. 761.127.50 + amortissement de la réserve fr. 7'824.80. La réserve sera amortie linéairement sur 10 ans.	839'375.60	Réévaluation bilan, selon normes MCH2	70'423.30
2990	Résultat annuel		0.00		659'257.98		659'257.98
29900.00	Résultat annuel				659'257.98	Bénéfice annuel 2022	659'257.98
2999	Résultats cumulés des années précédentes	1'793'124.58	4'658.25		289'023.30		2'077'489.63
29990.00	Résultats cumulés des années précédentes	1'793'124.58	4'658.25		289'023.30		2'077'489.63

11.7.2 Tableau des provisions

Tableau des provisions (art. 14 OFCo)										
		Bilan a	u:							
Compte	Libellé	01.01.2022	31.12.2022	Variation						
2086	Provisions à long terme pour engagements de prévoyance	74'598.85	74'598.85	-						
20860.00	Provision caisse de pension Etat de Fribourg	74'598.85	74'598.85	0.00						
2091	Engagements envers les fonds des capitaux de tiers	316'078.55	316'078.55	0.00						
20910.00	Réserve PC - constructions abris, places rachat	316'078.55	316'078.55							

11.7.3 Tableau des participations

TABLEAU DES PARTICIPATIONS 2022 (art. 15 OFCo)

Compte	Nom-forme juridique	Activités et buts	Nombre de titres	Valeur comptable
10702.00	Agy Expo SA	Promouvoir le développement économique dans le canton de Fribourg et à cet effet d'entretenir et de développer un centre d'expositions et de conférences situé sur le territoire de la commune de Granges-Paccot, en le mettant à disposition à une société d'exploitation par contrat de location (cf. statuts pour but complet).	40	CHF 3'000.00

11.7.4 Tableau des garanties

TABLEAU DES GARANTIES 2022 (art. 18 let.e FLCo & art. 16 OFCo)

Associations de communes	Etat au 31.12.2021	Etat au 31.12.2022
Cycle d'orientation de Sarine-campagne et du Haut Lac français	241'825.00	268'855.00
Réseau Santé de la Sarine	87'661.00	105'157.70
ARCOS	3'936.95	2'263.65
Association pour l'épuration de la Glâne et de la Neirigue (AEGN)	194'595.95	182'162.45
Fondation Saint-Martin	1'151'260.40	
Total	1'679'279.30	558'438.80

11.7.5 Tableau des immobilisations

			Pas	sage à l	MCH2 - In	ventaire	des immo	bilisations	3				
Commune	AUTIGN	Υ											
Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Année d'acquisition / de construction	Valeur d'acquisition / coût de construction		Durée d'utilisation d'amortissement totale	Dernière année d'amortissement	Amortissement annuel	Durée d'utilisation au	Amortissements cumulés au 31.12.2021	Revalorisation / Dépréciation	Valeur résiduelle au 31.12.2021	Valeur au bilan avan réévaluation au 31.12.2021	Ecart à comptabiliser da la réserve de réévaluatio (compte 29500.00) au 01.01.2022
IMMOBILISATION	NS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		5'837'869.90				170'705.00		1'853'485.07		3'980'036.53	3'805'060.10	
1400	Terrains non bâtis		4'348.30	8			170 703.00		1 033 403.07	-	3 300 030.33	3 003 000.10	114370.4
1401	Routes et voies de communication		2'101'771.45				53'580.00		510'346.61	-	1'591'424.84	1'166'380.05	425'044.7
1410.00	Routes		2'060'432.25	2.50	40		51'510.00		487'610.05		1'572'822.20	1'166'379.05	406'443.1
14010.01	Passerelle de Posat	2010	41'339.20	5.00	20		2'070.00		22'736.56		18'602.64	1.00	18'601.6
1402	Aménagement des cours d'eau		-				-		-	-	-		
1403	Autres ouvrages de génie civil		1'451'320.80				32'140.00		230'770.46	-	1'220'550.34	1'052'843.75	
14030.00 14030.01	Remaniement parcellaire	2002	241'400.00				9'660.00		117'656.00		123'744.00	1.00	1
14030.01	Réaménagement des Berges de la Glâne Barrage de la Battiaz	2003	4'853.15 2'133.00				120.00 50.00		2'681.23 799.80		2'171.92 1'333.20	1.00	
14030.02	Assainissement de la décharge des Glières	2000		8			1'550.00		14'768.09		24'060.66	38'828.75	-14768.0
14030.03	Entretien des Berges de La Neirigue	2012	37'189.80				930.00		7973.88		29'215.92		-7973.8
14030.05	Assainissement de la Butte de tir		32'351.85				1'300.00		3'768.94		28'582.91	24'261.85	4321.0
14030.06	Place de jeux	2018	50'310.90				5'030.00		15'093.27		35'217.63	31'410.90	3'806.73
14031.00	Adduction d'eau		327'129.60	1.25	80		4'540.00		19'484.29		307'645.31	273'738.00	33907.3
14032.00	Epuration		717'123.75		80		8'960.00		48'544.96		668'578.79	647'411.45	
1404	Bâtiments		2'126'960.30				64'840.00		1'041'563.02	-	1'085'397.28	1'554'600.10	
14040.00	Ecole	2000	1'321'910.05				39'680.00		797'616.88		524'293.17	992'657.35	-468'364.18
14040.01	Halle polyvalente		265'768.00				7'970.00		65'939.80		199'828.20	50'830.45	148997.75
14040.02	Buvette des Glières		48'000.00				1'440.00		20'880.00		27'120.00	5'866.60	21'253.40
14040.03 14040.04	Mur du cimetière	2018	49'580.05 50'767.75				1'490.00 2'540.00		29'748.00		19'832.05 42'492.59	1.00 44'887.75	19'831.05 -2'395.16
14040.04	Panneaux photovoltaïques Immeuble Route de Chénens 10	2010	362729.15				10'880.00		8'275.16 111'879.38		42 492.59 250'849.77	448'449.65	-197'599.88
14040.06	Columbarium	2020					350.00		377.80		11'527.50	11'906.30	-378.80
14040.07	Dallage cimetière	2007					490.00		6'846.00		9'454.00	1.00	
1405	Forêts		12'847.50				1'040.00		8'993.25		3'854.25	1.00	
14050.00	Sentier didactique	2007	12'847.50	5.00	20		1'040.00)	8993.25		3'854.25	1.00	3'853.25
1406	Biens meubles		140'621.55				19'105.00		61'811.73	-	78'809.82	31'235.20	
14060.00	Véhicule communal	2016					3'200.00		16'000.00		16'000.00	1.00	
14060.01	Beamers écoles	2018	11'080.50				2770.00		8'310.38		2'770.12	11'080.50	-8'310.38
14060.02	Bus scolaires	2016	75'002.70			1	7'500.00		37'501.35		37'501.35	20'153.70	17'347.65
14060.04 1407	Multimédia halle polyvalente	2021		25.00	4		5'635.00	1	-		22'538.35	-	22'538.35
1407	Installations en construction Autres immobilisations corporelles	_	-				-	-	-	-	-		-
	LISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		197'823.05						169'568.22	-	28'254.83	69'908.35	-41'653.52
							11'040.00						-41 653.52
	Logiciels		-				-		-	-	-		
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques		111'881.25				5'100.00		106'066.39	-	5'814.86	67'151.90	-61'337.04
14290.00	Autres immobilisations incorporelles Mensuration et abornement		32'874.65	A	10		-1'930.00		106'066.39 58'490.70	-	-25'616.05	30'145.30	-517337.04 -55761.35
14290.00	Révision du PAL		79'006.60				7'030.00		47'575.69		31'430.91	37'006.60	
	Prêts		73000.00	70.00	- "		7 030.00		47 07 0.00		31400.31	37 000.00	-0070.00
145-1,-2,-4,-5,-6,-8			85'941.80				5'940.00		63'501.83		22'439.97	2'756.45	19'683.52
14620.00	Participation Police du feu et PC		47'396.60		10		2080.00		41'077.16		6'319.44	2754.45	3'564.99
14620.01	Participation véhicule d'interention		21'478.60		10		2'150.00		10'478.05		11'000.55	1.00	10999.55
14620.02	Participation tonne-pompe		17'066.60	10.00	10		1'710.00		11'946.62		5'119.98	1.00	5118.98
1460 à 1469	Subventions d'investissement		-				-		-	-			
IMMOBILISATION	NS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		1'061'205.00				-		-		-	-	-
1080	Terrains non bâtis		-				-		-	-	-		
1084	Bâtiments		1'061'205.00				-		-	-	-	-	-
10840.01	Maison de la Gravière	2020	1'061'205.00										
1086	Biens meubles		-				-		-	-	-		-
1087	Installations en construction		-				-		-	-	-		-
1089	Autres immobilisations corporelles						-		-	-	-		-
			7'096'897.95				181'745.00		2'023'053.29		4'008'291.36	3'874'968 45	133'322.9'
			1 096 891.95				1817/45.00		2023'053.29		4008/291.36	3 8/4 968.45	133'322.91

11.8Indicateurs financiers

11.8.1 10.81 Taux d'endettement net

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET			
Capitaux de tiers		20	5'145'431.13
Part de la commune aux dettes nettes des associations intercommunal	les (AEGN,		
ARCOS, RSS+ CO)	+		558'438.80
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	1'310'253.00
Patrimoine financier	-	10	3'543'141.19
= Dette nette			850'475.74
		_	
Revenus fiscaux		40	2'733'666.80
TAUX D'ENDETTEMENT NET		Г	31.11%
(Dette nette / Revenus fiscaux)		_	

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Valeurs indicatives:

<100% bon

100% - 150% suffisant

> 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

11.8.2 Degré d'autofinancement

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT			
Solde du compte de résultats			659'257.98
Amortissement du PA	+	33	236'805.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	44'428.95
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		45	80'531.35
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	_
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	_
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif		466	55'060.00
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	_
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	_	487	_
Attributions au capital propre	+	389	_
Prélèvements sur le capital propre		489	_
Réévaluations PA	-	4490	_
= Autofinancement	-	4430	804'900.58
- Automancement		L	004 900.30
Immobilisations corporelles		50	165'141.40
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	-
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	-
Investissements extraordinaires	+	58	-
= Investissements bruts			165'141.40
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF		60	
Remboursements	+	61	_
Vente d'immobilisations incorporelles	+	62	_
Subventions d'investissements acquises	+	63	53'983.35
Remboursement de prêts	+	64	33 903.33
Transfert de participations		65	-
		66	-
Remboursement de propres subventions d'investissement Recettes d'investissement extraordinaires		68	-
= Recettes d'investissement	т.	00	E21002.2E
= Recettes a investissement		L	53'983.35
Investissements bruts			165'141.40
Recettes d'investissement	-		53'983.35
=Investissements nets			111'158.05
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT			724.10%
DEGILE DAG OF HANGLINEN		L	124.10/0

Valeurs indicatives:

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

(Autofinancement / Investissements nets)

Cas normal : 80 -100% Récession : 50 – 80%

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

11.8.3 Part des charges d'intérêts

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS 36'456.93 340 Charges d'intérêt 17'291.55 Revenus des intérêts 440 = Charges d'intérêts net 19'165.38 Revenus fiscaux 2'733'666.80 40 Patentes et concessions 41 Taxes 42 591'931.36 Revenus divers 43 Revenus financiers 44 132'532.55 Prélèvements sur les fonds et financements speciaux 45 80'531.35 Revenus de transfert 46 625'906.81 Revenus extraordinaires 48 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif 487 Prélèvement sur le capital propre 489 Prélèvement sur réserve liée au retraitement 4895 7'824.80 = Revenus courants 4'172'393.67 0.46%

PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

(Charges d'intérêts net / Revenus courants)

Valeurs indicatives:

0% - 4% bon

4% – 9% suffisant

> 9% mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée

11.8.4 Dette brute par rapport aux revenus

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS			
Encourage and accounts		000	401400 40
Engagements courants		200	42'430.18
Part de la commune aux dettes brutes des associations intercommunales			
(AEGN, ARCOS, RSS+CO)	+		558'438.80
Engagements financiers à court terme	+	201	-
Instruments financiers dérivés	-	2016	-
Engagements financiers à long terme	+	206	4'387'081.00
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	
= Dette brute			4'987'949.98
Revenus fiscaux		40	2'733'666.80
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	591'931.36
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	132'532.55
Prélèvements sur les fonds et financements speciaux	+	45	80'531.35
Revenus de transfert	+	46	625'906.81
Revenus extraordinaires	+	48	-
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	7'824.80
= Revenus courants		Γ	4'172'393.67
		<u>-</u>	
DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS			119.55%

Valeurs indicatives:

(Dette brute / revenus courants)

< 50% très bon

50% - 100% bon

100% - 150% moyen

150% - 200% mauvais

> 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur lefait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

11.8.5 Proportion des investissements

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS			
Immobilisations corporelles		50	165'141.40
Investissements pour le compte de tiers	+	51	103 14 1.40
Immobilisations incorporelles	+	52	-
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	•
Propres subventions d'investissements	+	56	•
Investissements extraordinaires	+	58	•
= Investissements bruts	*	30	165'141.40
		<u>L</u>	
Charges de personnel		30	588'134.80
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+	31	720'796.01
Réévaluations sur créances	-	3180	
Charges financières	+	34	48'342.33
Réévalutations, immobilisations PF	-	344	-
Charges de transfert	+	36	1'874'628.60
Réévaluations, emprunts PA	-	364	-
Réévaluations, participations PA	-	365	-
Amortissements, subventions d'investissements	-	366	-
Charges de personnel extraordinaires	+	380	-
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+	381	-
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+	3840	-
Charges de transfert extraordinaires	+	386	-
= Dépenses courantes			3'231'901.74
Dépenses courantes			3'231'901.74
Investissements bruts	+		165'141.40
Dépenses totales			3'397'043.14
		_	

4.86%

PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

(Investissements bruts / Dépenses totales)

Valeurs indicatives:

< 10% effort d'investissement faible

10% – 20% effort d'investissement moyen

20% – 30% effort d'investissement élevé

> 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

11.8.6 Part du service de la dette

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE			
Channes disables		240	201450 02
Charges d'intérêts		340	36'456.93
Revenus des intérêts	-	440	17'291.55
Amortissements du patrimoine administratif	+	33	236'805.00
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+	364	-
Réévaluations participations patrimoine administratif	+	365	-
Amortissements subventions d'investissements	+	366	-
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	-	466	55'060.00
= Service de la dette			200'910.38
Revenus fiscaux		40	2'733'666.80
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	591'931.36
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	132'532.55
Prélèvements sur les fonds et financements speciaux	+	45	80'531.35
Revenus de transfert	+	46	625'906.81
Revenus extraordinaires	+	48	-
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	7'824.80
= Revenus courants			4'172'393.67
PART DU SERVICE DE LA DETTE		п	4.82%
I ANT DO CENTICE DE LA DETTE			7.02 /0

(Service de la dette / Revenus courants)

Valeurs indicatives:

< 5% charge faible

5% – 15% charge acceptable

> 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

11.8.7 Dette nette par habitant

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

Capitaux de tiers		20	5'145'431.13
Part de la commune aux dettes nettes des associations intercommunales			
(AEGN, ARCOS, RSS+ CO)	+		558'438.80
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	1'310'253.00
Patrimoine financier	-	10	3'543'141.19
= Dette nette			850'475.74

Population résidente permanente (population légale au 31.12.2021)

788.00

DETTE NETTE PAR HABITANT

1'079.28

(Dette nette / Population résidente permanente)

Valeurs indicatives:

< 0 CHF patrimoine net

0 - 1'000 CHF endettement faible

1'001 – 2'500 CHF endettement moyen

2'501 – 5'000 CHF endettement important

> 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

11.8.8 Taux d'autofinancement

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT			
Solde du compte de résultats			659'257.98
Amortissement du PA	+	33	236'805.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	44'428.95
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	_	45	80'531.35
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	_
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	_
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	55'060.00
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	7'824.80
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			797'075.78
Revenus fiscaux		40	2'733'666.80
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	591'931.36
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	132'532.55
Prélèvements sur les fonds et financements speciaux	+	45	80'531.35
Revenus de transfert	+	46	625'906.81
Revenus extraordinaires	+	48	
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	7'824.80
= Revenus courants		Γ	4'172'393.67
		L	
TAUX D'AUTOFINANCEMENT		Г	19.10%

Valeurs indicatives:

(Autofinancement / Revenus courants)

> 20% bon

10% – 20% moyen

< 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

12. Et plein d'autres tâches encore.....

Pour le Conseil communal, des demandes, des tâches ou informations particulières nous sont parvenues en 2022 :

- Annonce par l'OCN de l'autorisation d'organiser le Tour de Romandie qui passera par Autigny.
- Envoi d'un sondage proposé par la Commune de Cottens, concernant l'intérêt éventuel de nos citoyens, pour l'installation d'un véhicule Mobility.
- Participation à différents ateliers organisés dans le cadre du Plan directeur cantonal, et du plan directeur de la Sarine.
- Le 5 avril 2022, Mme Lise-Marie Graden, préfète récemment élue, a rencontré le Conseil communal in corpore afin de se présenter réciproquement. Cette séance a été l'occasion pour chacun de voir aborder les thèmes les plus importants qui nous occupent.
- Le 9 mai, le personnel de la déchetterie a effectué une visite de Transvoirie, accompagné par le conseiller en charge, Alexandre Gasser. Visite intéressante pour tous, qui a permis de revoir les fondamentaux dans ce domaine, mais aussi d'améliorer la collaboration de part et d'autre, en fixant le cahier des charges de chacun.
- La Préfecture a informé les nouvelles procédures en matière d'organisation des lotos.
- Dans le cadre de la LHand, le SPC a organisé le projet d'aménagement de l'arrêt de bus de l'ECU. Les démarches quant à ce projet se poursuivent.
- Le SPPAM a demandé de procéder aux contrôles finaux des abris PC, et tout particulièrement ceux de la halle.
- En été, une information particulière nous a été envoyée à propos d'un projet d'étude dans le domaine de l'environnement. Celui-ci concerne l'Analyse de l'influence de structures en bois mort sur les populations piscicoles dans la Glâne.
- Séance de coordination avec le SINEF, et les communes de Villorsonens, Autigny et Chénens, suite à un problème d'approvisionnement en eau potable.
- Le services forêts et de la faune a confirmé aux Conseils communaux la non-entrée en matière pour l'autorisation d'activités de paintball softair et lasergame dans l'ensemble des forêts publiques et privées du canton de Fribourg.
- Plusieurs séances de chantier ont été réalisées avec un membre du Conseil communal, dans le cadre de la réfection de la route cantonale Corserey-Autigny-Farvagny, secteur Autigny-Pont de la Glâne.
- Le 15 août 2022, l'Unité pastorale de Notre Dame de la Brillaz a inauguré le réseau de sentiers pédestres en présence de la vice-syndique, Laurence Charrier.
- De nombreuses mises en consultation d'avant-projets de lois, de règlements divers, sont adressées au Conseil communal. Il est soutenu pour y répondre, et confirmer son préavis, par les prises de position de l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF).
- Régulièrement, le Conseil communal doit préaviser le renouvellement des patentes existantes sur le territoire communal.
- La Direction des Institutions, de l'Agriculture et des Forêts, a souhaité entendre et débattre avec les membres des autorités locales, ainsi que les citoyens au sein de chaque district. Pour la Sarine, cette séance s'est déroulée le 23 novembre 2022.
- En collaboration avec le SEn, une collaboratrice scientifique Faune aquatique, du Service des forêts et de la nature SFN, analyse l'influence de structures en bois mort sur les populations piscicoles dans la Glâne, sur un tronçon d'environ 100 m sur le territoire communal. Le Service des forêts et de la nature SFN a mis en place des structures en bois mort dans la Glâne au niveau du pont au terrain des Glières. Les travaux ont été effectués en septembre 2022.
- Le 1^{er} décembre 2022, la Préfecture a présenté l'étude démographique Microgis, relative à l'évolution future des effectifs des élèves dans les cycles d'orientation, mais aussi à l'occupation prévisible des lits dans les Etablissements Médicaux-Sociaux (EMS).
- En décembre 2022, le SSCM a informé le Conseil communal de la mise en place de points de rencontre d'urgence (PRU). Il a également nécessaire de nommer le responsable, de fixer le lieu de rencontre, et de prendre note du matériel divers à la bonne organisation de ce point de rencontre. Ainsi, Nicolas Losey est le responsable désigné, le lieu de rencontre d'urgence fixé étant la cour de l'école.

13. Conclusion

Gérer une commune représente un travail considérable, et contrairement à ce que nombreux citoyens pensent, le Conseil communal d'une petite commune, n'a guère de marge de manœuvre, tant financière que juridique. Toutes les décisions doivent être formalisées selon des procédures bien définies, et surtout répondre à un cadre juridique très strict.

En outre, le Conseil communal d'Autigny, tient à observer une ligne d'équité en tout domaine, et si parfois les apparences sont trompeuses, c'est que les conditions particulières, qui ne peuvent être divulguées à tout un chacun, sont aussi différentes.

Ce premier rapport de gestion, est d'abord une présentation de la Commune et de ses différents interlocuteurs, ou partenaires. A l'avenir, d'ailleurs, le bulletin communal pour l'Assemblée des comptes sera nettement moins fourni, puisque les différents éléments financiers et annexes sur l'activité du Conseil communal, figureront dans ce rapport de gestion annuel.

Le Conseil communal espère que l'assemblée communale ne sera pas à l'avenir moins fréquentée, parce que tout ou presque sera dit dans ce rapport. Nous souhaitons vous voir encore nombreux lors de celle-ci, car c'est d'abord là, que nous pouvons apprendre à nous connaître, vous citoyens et nous vos élus. Echanger les points de vue de vive voix apporte plus que de simples écrits à sens unique.

A bientôt, au lundi 16 mai 2023, 20 h 00